

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
21 Octobre 2016**

OBJET : Construction de la caserne de Gendarmerie de La Roque d'Anthéron : approbation du lancement de l'opération et de l'enveloppe financière prévisionnelle

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver le projet de construction de la nouvelle Gendarmerie de La Roque d'Anthéron dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône (conformément au décret 93.130 du 28 janvier 1993, modifié par le décret 94.1158 du 27 décembre 1994), ainsi que l'enveloppe prévisionnelle évaluée à la somme de 4 000 000,00 € répartie en 500 000,00 € pour les services et 3 500 000,00 € pour les travaux.

Les dépenses relatives à cette opération seront financées dans le cadre de l'autorisation de programme 2004 – 14013A, sur le chapitre 20 pour les services et sur le chapitre 23 pour les travaux.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**